

LE BLAINVILLOIS

FÉVRIER 2009

Nouvelle édition n° 02

Blainville, j'y vis bien

ACTUALITÉS

Nos obligations en cas de verglas ou de neige

La municipalité a pour mission de dégager la chaussée.
Les riverains doivent se charger de débayer devant chez eux.
Les occupants d'immeubles privés ou publics doivent rendre les trottoirs praticables sur toute la longueur de la façade et ce, à leurs frais. On peut saler le trottoir avec du sel de déneigement ou à défaut du gros sel de cuisine (une poignée par m²).
D'autres moyens peuvent être utilisés.

DERNIÈRE MINUTE

Nouveaux horaires

A partir du 9 février 2009, nouveaux horaires d'accueil au public à la Mairie :

**Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.
Le samedi de 10h00 à 12h00.**

LE MOT DU MAIRE

Il était annoncé...il est maintenant sur rails.

Lors du dernier conseil municipal, il a été présenté en avant-première aux membres du conseil.

Préparé par un groupe d'élus de la commission animation-culture et communication auquel se sont joints de jeunes blainvillois et un professionnel mandaté par la municipalité, il permettra à nos concitoyens d'être régulièrement informés de la vie de la cité, du fonctionnement du conseil municipal, de connaître les démarches à effectuer pour les demandes de pièces d'identité ou d'état civil... il donnera et relayera en temps réel les activités et manifestations des associations et de la municipalité... et vous orientera vers les structures utiles.



Accueil | Plan | Associations | Commerçants | Le Blainvillois | Photographes | Culture | Contact | Liens utiles

Historique de la ville
Blainville, aujourd'hui, Blainville...
Histoire à travers les siècles de l'histoire de Blainville et de la région.
Blainville, le territoire de Blainville-sur-Eau sur le rail.
dans un accès sécurisé de votre...
Blainville la ville.

Blainville sur l'Eau sur le rail

Une image de la ville...

Ce site vous permettra de prendre des nouvelles de votre ville dans l'ensemble des activités municipales.
Il a pour but de rendre en valeur Blainville et de rendre service à tous. Il sera alimenté progressivement, et cela à jour.
Bonne navigation pour découvrir Blainville de près.

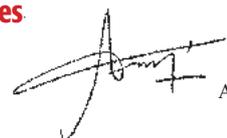
Dimanche 22 février 2009
Site Internet de la Mairie de Blainville
Inscription sur place à partir de 13h00
L'adresse est indiquée sur le site.

Il faudra régulièrement le mettre à jour, l'alimenter, le faire VIVRE...

Vous l'aviez tous compris,

*il s'agit de notre **site INTERNET** : www.blainville.fr*

*Nous l'avions promis, il est arrivé tout comme vous sera présenté prochainement **le Comité des Fêtes** en cours de constitution.*



Mme le Maire,
Annie FARRUDJA

A NOTER

Rencontres Info Allaitement

Samedi 21 de 14h00 à 16h00 et le **jeudi 26** de 13h30 à 15h30. Pour y participer appeler le 03 83 35 00 42.

Collecte de sang

Mercredi 18 de 16h00 à 19h30 à la Maison des Fêtes et de la Culture.

Purges sur le réseau d'eau

Mercredi 4 mars : quartier Meurthe.

Recensement citoyen

Date de naissance : février 1993. Se présenter en mairie après la date anniversaire en vue du recensement. Pièces à apporter : carte d'identité, livret de famille.

Secours catholique

- Accueil et permanence **le vendredi** de 14h00 à 16h00 à la salle Paroissiale à Blainville sur l'Eau.
- Atelier couture et travaux d'aiguilles **le 1^{er} vendredi du mois** au local CSF à Damelevières.
- Atelier cuisine et bricolage **le 3^e vendredi du mois.** Salles du 3615 BD - Maison des associations à Blainville.

Repas du mercredi au Rampeux

Les mercredis 11 et 25 février. Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Club scrabble

Les mardis à 14h15, salle de restaurant du Rampeux.

LOISIRS CULTURE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE "L'EAU VIVE"

- **Heure du conte • Vendredi 13 février de 14h00 à 16h00.** Spécial vacances de février (histoires, jeux, coloriage et bricolage). Inscription à la bibliothèque municipale.
- **Soirée littéraire • La prochaine soirée littéraire aura lieu le mardi 24 février à 18h00,** la bibliothèque municipale vous propose une soirée au cours de laquelle chacun parlera de ses lectures. Une consigne : prenez votre livre préféré. Nous terminerons autour d'un pot de l'amitié. Si vous désirez participer, vous pouvez venir vous inscrire à la bibliothèque municipale aux jours et heures d'ouverture ou par téléphone.
- **Atelier créatif • Mercredi 25 février de 10h00 à 11h00.** Inscription à la bibliothèque municipale.
- **Exposition jusqu'au 28 février • Des planches originales de la dernière bande dessinée de Bernard TRÉSOR « Nuits chaudes rue Jeanne d'Arc - Le Réseau des Lions... ».**

ÉCOLE DE MUSIQUE



L'école municipale de musique organise un concert de chant choral **le dimanche 1^{er} mars à 14h30** à l'église de Blainville sur l'Eau. Avec la participation des chorales « Clefs de Chœur » de Blamont, « Coup de Chœur » de Dombasle sur Meurthe et « Diapason » de Blainville sur l'Eau. Entrée libre.

QUE FAIT L'ESPACE INFO ENERGIE ?

C'est un service d'informations et de conseils, indépendant et gratuit à la disposition du public.

Vous vous posez des questions sur votre consommation énergétique : comment repérer les appareils les moins énergivores ? Quel est le mode de chauffage le mieux adapté ? Comment optimiser sa consommation énergétique ? Pourquoi et comment isoler son logement ? Quelles sont les aides financières pour les travaux d'amélioration énergétique ?

Un conseiller vous informe, vous oriente et vous conseille sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétiques et sur les actions à entreprendre pour maîtriser les consommations d'énergie.

Vous pouvez le rencontrer dans les locaux de la CCVM le mardi 3 mars de 8h30 à 12h00. Prendre rendez-vous auprès de l'association Lorraine Energies Renouvelables au 03 83 75 27 73.

C'est en changeant nos habitudes, en modifiant certains de nos comportements, en nous engageant dans des actions concrètes, en sachant faire le choix des travaux à réaliser grâce à de bons conseils que pourra être limité l'impact de nos modes de vie sur l'environnement.



DONS D'ORGANES

L'association Lorraine des greffes nous invite à sensibiliser la population sur l'intérêt du don d'organes qui permet de sauver des vies. L'attente d'une transplantation d'organe devient de plus en plus difficile à vivre pour des centaines de personnes. Cet acte de solidarité est important à développer et à encourager.

Nous profitons de ce Blainvillois de février pour féliciter une jeune Blainvilloise qui a accepté de donner un de ses reins pour sauver la vie de son frère. C'est un acte de solidarité mais aussi une action pour la vie.

CHEZ NOS VOISINS

■ **Dimanche 8 à 14h00** - Salle des Fêtes Damelevières - Loto de la Saint Valentin - inscriptions : 03 83 75 74 25.

■ **Vendredi 13 à 20h30** - Salle des Fêtes Damelevières - Théâtre : comédie burlesque par la troupe "Les Anonymes" - Entrée libre.

■ **Samedi 21 et dimanche 22** - Salle des Fêtes et chapiteau Damelevières - 15^e Salon de la Maison - Entrée libre.

A NOTER (SUITE)

Gym seniors

Jedi 26 de 14h00 à 16h00 à la salle de restaurant de la M.F.C.

Renseignements au C.C.A.S. le mardi de 10h30 à 12h00 au 03 83 75 50 32.

Carnaval des Anciens

Le jeudi 5 mars, le C.C.A.S. et la commission action sociale organisent un repas dansant à l'intention des personnes âgées et des retraités de Blainville sur l'Eau et environs pour fêter carnaval avec nos amis de Blénod. Le prix est fixé à 25 euros par personne. Les inscriptions, accompagnées du règlement, seront prises au C.C.A.S. le mardi et le jeudi jusqu'au 20 février 2009.

Calendrier des chasses

Plainchain : Mardi 3, dimanche 15 et jeudi 26.

Bois de Blainville (Vacquenat) :

Mardi 3, samedi 7, mardi 10, samedi 14, mardi 17, samedi 21 et mardi 24.

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Changement climatique, dangers sanitaires, le constat est unanime : l'action de l'homme est néfaste sur son environnement.

Et chacun semble partager l'idée que pour répondre à la crise écologique, les pratiques économiques, sociales et culturelles doivent être réorientées en profondeur.

Cela nécessite évidemment d'obtenir l'adhésion des citoyens aux nécessaires changements de comportement.

De plus en plus, les collectivités (régions, départements, villes) intègrent la notion de développement durable dans leurs actions et dans leurs politiques.

Et c'est tant mieux.

Blainville n'y fait pas exception... en paroles.

Il suffit de lire « Le Blainvillois » (quand il est distribué), pour y trouver des recommandations permettant d'éviter les déperditions de chaleur, de prôner les économies d'énergie en « utilisation des méthodes simples pour limiter la consommation ».

Cela faisait même partie du programme de la liste majoritaire : Montrer l'exemple : ... « Nous mettrons en place des mesures d'économie en terme de consommation énergétique »....

Pendant ce temps là, à la mi-janvier, les illuminations de fin d'année continuent de scintiller !

Y aurait-il deux poids deux mesures ?

Si la commission municipale Environnement, instance de réflexion, existait et se réunissait, les élus de l'opposition pourraient peut-être formuler quelques observations et propositions.



PERMANENCES

> EN MAIRIE

- **ADIL** : le 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 11h30
- **Conciliateur de justice**
Lundi 9 à partir de 14h30.
Prendre rendez-vous en Mairie.
Tél. 03 83 75 70 05.
- **C.C.A.S.**
Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00.
Tél. 03 83 75 50 32
- **Point accueil - Avenue le Nid**
Le mercredi de 14h15 à 17h45.
Tél. 03 83 72 80 17.

> A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL-DE-MEURTHE au siège 13, rue des Écoles

Tél. 03 83 71 43 62

- **Permanence juridique**
organisée par le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) le 2^e mardi du mois de 14h00 à 17h00.
- **Permanence Espace Énergie**
Mardi 3 mars de 8h30 à 12h00. Prendre rendez-vous auprès de l'association Lorraine Énergies Renouvelables au 03 83 75 27 73.
- **Permanence O.P.A.H.**
(Opération Programmée de l'Habitat)
Mercredi 11 de 14h00 à 15h30.
Mercredi 25 de 10h30 à 12h00.

au 21, rue Saint-Dominique

- **Mission Emploi**
lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.
Tél. 03 83 75 71 55.
- **Mission Locale Emplois Jeunes**
(- 26 ans) : le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

VOS DROITS

Carte famille nombreuse : quelles sont les réductions possibles

Cette carte permet de bénéficier de réductions, au-delà des transports ferroviaires, dans tous les grands secteurs de la vie quotidienne (transporteurs régionaux, musées nationaux, cinéma...). Elle est ouverte à toutes les familles comptant au minimum 3 enfants de moins de 18 ans. Elle est étendue aux familles monoparentales depuis le 1er janvier 2009. Le taux de réduction varie entre 30 et 50 % selon le nombre d'enfant. Cette carte coûte 18 € quel que soit le nombre de cartes délivrées à l'ensemble de la famille avec une durée de validité de 3 ans (NB : elle est de 6 ans pour ceux qui ont plus de 5 enfants). Pour l'obtenir, il faut la demander à la SNCF ou faire une demande en ligne à www.service-public.fr.

Des services publics à votre disposition

Un renseignement administratif, fiscal ou sur l'assurance maladie ? Il existe des services téléphoniques pour répondre à vos questions au prix d'une communication locale depuis un poste fixe. Il s'agit : de l'Assurance maladie au 36 46, d'Allô service public au 39 49, du centre des impôts service au 0810 467 687, de l'UNEDIC au 39 49, du Pôle emploi (fusion de l'ANPE et des ASSEDIC depuis le 1^{er} janvier 2009) au 39 49.

UNE QUESTION SUR LE PASSEPORT

Quelles sont les nouvelles règles d'obtention du passeport depuis le 1^{er} janvier 2009 ?

- **Un passeport pour chaque enfant** : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer chacun de leur passeport.
- **Un allongement de sa durée de validité** : Il est valable 10 ans.
- **Une hausse du tarif du timbre fiscal** : Il est de 88 € pour un adulte, de 44 € pour un mineur de plus de 15 ans, de 19 € pour un mineur de moins de 15 ans.

Le passeport électronique devrait être progressivement remplacé par le passeport biométrique.

ANIMATIONS VACANCES
du 9 au 20 février

Service Jeunesse
Blainville s/ Meuse

Pour les 15-25 ans
> Pack Culture Urbaine
Atelier Grill
Hip-Hop
Musique Assaïwa par Originateur (M.A.O)
> Pack Culture Africaine
Danse Africaine
Initiation Djembé
Cuisine Africaine

Pour les 11-14 ans
Hockey
Aquarium Muséum
Arts Plastiques
Jeux traditionnels
Initiation Judo
Atelier Cuisine

Ski / Snowboard
Chantiers Jeunes

Renseignements & inscriptions :
03.83.75.50.31



Vos numéros d'urgence santé

Pharmacie de garde : **03 83 15 84 99**

■ PERMANENCES MÉDICALES

En cas d'urgence : **15**

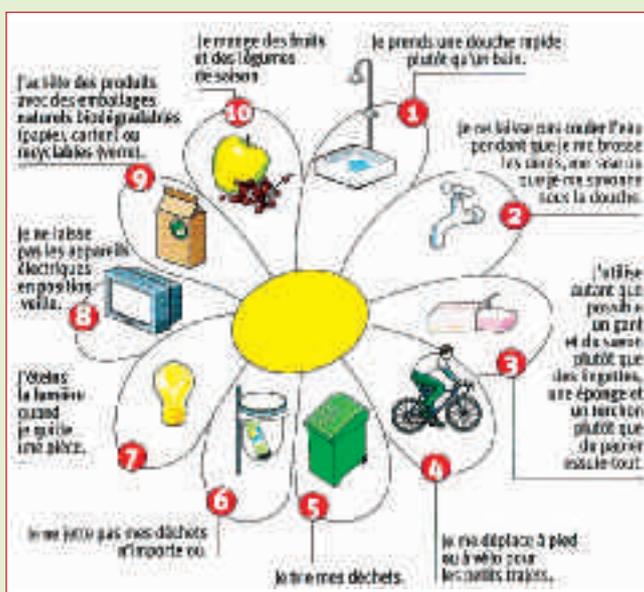
Médecin de garde : **0 820 87 86 85**

■ AMBULANCES

Ambulances GOTTIÉ : **03 83 75 04 01**

DES GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT

Protéger notre environnement, ce n'est pas forcément compliqué et c'est même souvent très économique. Certains gestes quotidiens sont nécessaires pour respecter la nature. Être citoyen, c'est aussi penser aux générations futures.



Nous pouvons modifier nos comportements pour favoriser un développement durable c'est à dire répondre aux besoins présents, sans compromettre ceux de nos enfants et petits enfants.

L'information du citoyen / consommateur est un maillon essentiel pour la préservation de la nature. Dans la ville, chez soi, chacun peut se comporter, avec des gestes simples, en éco-citoyen responsable et devenir protecteur et acteur de l'environnement.

PERMANENCES

(SUITE)

> Déchetterie

Horaires d'ouverture : 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30. Fermée les jeudi, dimanche et jours fériés.

> Calendrier 2009 du ramassage des objets hétérogènes

Mercredi 11 mars, jeudi 4 juin, mercredi 2 septembre et jeudi 3 décembre.

OBJETS EXCLUS DES ENCOMBRANTS DES MÉNAGES :

piquets de parc, fils de fer barbelés, congélateurs pleins, gravats (terre, cailloux), déchets verts, résidus de produits toxiques (pots de peinture, solvants, etc...), objets dont le poids est supérieur à 70 kg (grosses chaudières, etc...) et la longueur à deux mètres, roues de voiture ou pièces de carrosserie (portes, ailes, moteurs), déchets issus de l'artisanat (placoplâtre, laine de verre, fibrociment, amiante...).

SONT ADMIS : portes et fenêtres en petites quantités (1 maximum par foyer) bidons et fûts acier ou pvc non souillés et vides (2 maximums par foyer) bois fagotés en petite quantité (0,5 m³ maximum par foyer).

Tous ces déchets hétérogènes seront obligatoirement disposés sur le bord du trottoir et identifiables par le collecteur (pas de déchets contre les murs de maisons).

Les regroupements sont possibles et conseillés à l'entrée des impasses et des endroits difficiles d'accès.

Les objets hétérogènes seront sortis la veille au soir.

> A L'ADMR

au 1, rue du Presbytère

Lundi de 9h00 à 11h00

Mardi de 14h00 à 15h00

Jeudi de 9h00 à 10h00

Vendredi de 14h00 à 16h00

Tél./fax : 03 83 75 97 54



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2009

Mme le Maire ouvre la séance et propose d'adopter le compte-rendu du dernier conseil municipal au 17 décembre 2008. M. MARTET fait une remarque concernant la mention de son départ au cours du dernier conseil, pour des raisons professionnelles et l'absence de mention au compte-rendu, concernant le départ de M. GUILLEMINOT, pour un cas de force majeure. Mme le Maire constate cet oubli et indique qu'il sera mentionné au prochain compte-rendu. Dont acte. De même le nombre d'élèves de l'école Jules Ferry sera corrigé. Le compte rendu est adopté à la majorité (5 voix contre).

1 • Election de conseillers délégués et représentant du Conseil Municipal dans les commissions

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'élire trois conseillers municipaux délégués, l'un à l'environnement, le second au cadre de vie et le troisième à la vie scolaire et périscolaire afin d'assurer les missions correspondant à ces compétences. Sont proposées les candidatures de : M. Jean-Luc HOCHSTRASSER à l'Environnement, M. Bertrand DANIEL au Cadre de Vie, Mme Françoise SIMON à la vie scolaire et périscolaire.

Après discussion et en l'absence d'autres candidatures, le conseil municipal désigne à la majorité (5 abstentions) les conseillers municipaux délégués pour chaque commission proposée.

Concernant les différentes représentations, Mme le Maire propose de nommer Mme Françoise SIMON à la caisse des écoles et au conseil d'école Jean JAURES. A l'unanimité, Mme SIMON est désignée.

Mme le Maire propose de nommer M. Jacques BOURGUIGNON pour représenter la commune au Conseil d'Administration du Collège Langevin Wallon. A l'unanimité, M. Jacques BOURGUIGNON est désigné.

Concernant la caisse des écoles, il est proposé Mme SIMON à la vice-présidence, et Mmes BARBIER, ROYER et AHRACH comme déléguées titulaires. A l'unanimité, les élues proposées sont désignées.

Par ailleurs, M. Michel MOREL propose sa candidature pour participer aux commissions URBANISME et ANIMATION-CULTURE et COMMUNICATION. Dans la mesure où la représentativité des différentes composantes du conseil au sein de ces deux commissions n'est pas modifiée, M. Michel MOREL à l'unanimité, est élu membre de ces commissions.

2 • Modification du règlement du cimetière

Le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire, est amené à modifier le règlement intérieur du cimetière afin :

- de se mettre en conformité avec la jurisprudence concernant la cession des concessions ;
- et se mettre en conformité avec les règles de la concurrence commerciale.

Le conseil municipal est également amené à modifier le prix d'acquisition ou de renouvellement, sans inscription, pour les mini-caveaux et cases du columbarium. Mme le Maire propose la somme de 800 €.

Il est à noter que les inscriptions et soliflore seront à la charge des familles qui devront utiliser les services funéraires du secteur privé.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement et la nouvelle proposition de prix.

3 • Reprise de voirie

Mme le Maire propose au Conseil Municipal, la rétrocession des équipements dans le domaine public concernant la rue de Généralieu (Parcelle n°AL 26) pour l'euro symbolique. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette reprise et autorise le Maire à signer les actes notariés ou administratifs en conséquence.

Egalement, Mme le Maire propose la modification de la délibération du 31 janvier 2008 qui prévoyait la rétrocession par actes notariés ou administratifs des réseaux divers et espaces verts tels que définis par convention avec Meurthe et Moselle Habitat (MMH). La rétrocession prévue à titre gratuit, ne peut être réalisée qu'à l'euro symbolique. Après discussion, cette modification est acceptée à l'unanimité.

4 • Ouverture et fermeture de poste et modification de temps de travail

Mme le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 17 décembre 2008 relative au ratio d'avancement de grade, il est maintenant proposé aux membres du conseil municipal de procéder, après l'avis favorable de la CAP, à des avancements de grade entraînant :

- **L'ouverture de poste** : ATSEM principal de 1^{re} classe et Adjoint technique principal de 1^{re} classe.

- **La fermeture de poste** : ATSEM principal de 2^e classe.

En outre, Mme le Maire propose de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint administratif de 19/35^e à 35/35^e suite à l'avis favorable du CTP en date du 9 décembre 2008. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification d'horaire.

5 • Signature de la convention d'adhésion PRÉVENTION et SANTÉ AU TRAVAIL

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec le Centre de Gestion concernant la médecine du travail. Après discussion, le conseil municipal autorise Mme le Maire, à signer cette convention.

6 • Convention avec l'association RELAIS

Mme le Maire rappelle que l'association RELAIS gère plusieurs structures d'accueil des enfants et que dans ce cadre elle bénéficiait d'un soutien important de la commune sans qu'aucune convention de partenariat valide n'existe. Pour régulariser la situation, une convention de mise à disposition des locaux a été signée le 15 janvier 2009. Il est de plus proposé aux membres du conseil municipal, la signature avec RELAIS, d'une convention qui précise les modalités de demande de subvention.

Mme HERR-MARTIN, conseillère municipale et Présidente de l'association RELAIS n'a pas souhaité participer au vote et est sortie de la salle. Après discussion, le conseil municipal à la majorité (4 abstentions), autorise Mme le Maire à signer cette convention.

7 • Questions diverses

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat d'un camion nacelle permettant au centre technique d'agir pour les travaux en hauteur. Cette acquisition a été rendue obligatoire suite à une mise à la réforme du précédent camion.

Dès réception du véhicule au centre technique avec quelques jours de retard par rapport à la pratique habituelle, la dépose des guirlandes de Noël a eu lieu. Il est précisé que le coût de location d'une nacelle, avant l'arrivée du propre véhicule du centre technique, aurait été exorbitant par rapport au coût d'électricité des illuminations (trois fois plus élevé).

En outre, Mme le Maire indique que compte tenu du taux de grévistes annoncé, le service minimum d'accueil au sein des écoles, ne pourra être assuré le 29 janvier 2008 et que la Mairie sera elle-même fermée.

Après la diffusion d'information concernant des réunions ou des manifestations culturelles, Mme le Maire lève la séance.

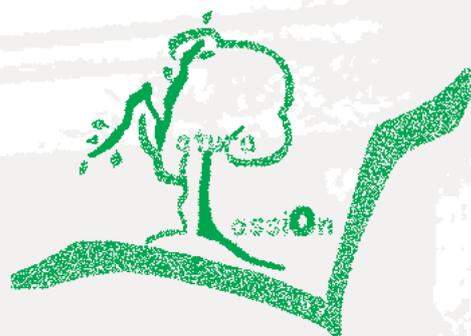


LE COIN DES ASSOCIATIONS

- ✓ **Dimanche 15 février à 14 h 30** - Maison des Fêtes et de la Culture - Après-midi dansant organisé par l'AMFC et animé par l'orchestre Julien MARY - Tarif : 7 euros.
- ✓ **Samedi 28 février à 10 h 30** - Maison des Fêtes et de la Culture - Réunion annuelle du Souvenir Français, en présence de M. LARGUEZE, Délégué Général de Meurthe et Moselle - Renseignements complémentaires au 03 83 75 73 22.
- ✓ **Dimanche 1^{er} mars à 14 h 30** - Salle des Fêtes de Damelevières - Thé dansant organisé par Dam'Loisirs animé par l'orchestre Watson.

ASSOCIATION NATURA PASSION

BIENNALE 2009 - Ouverture avec l'association Colibris (Mouvement pour la Terre et l'Humanisme) - Film avec Pierre RABHI « La sobriété heureuse » (mode de vie qui cherche à assurer à tous les hommes sur cette planète, aux ressources limitées, la satisfaction des besoins vitaux).



- ✓ **Vendredi 6 mars à 20h30** - MFC de Blainville sur l'Eau - Entrée 2 €.
- ✓ **Samedi 7 et dimanche 8 mars** - MFC de Blainville sur l'Eau - Biennale NATURAMA - Invités d'honneur Vincent et Michel Munier : « Un regard différent sur la nature et la place de l'homme dans la nature » (photographes, artistes de renom, galeries d'œuvres naturalistes, diaporamas, conférences sur la nature...). Animation interactive en direction des enfants autour du thème « l'Odyssée de l'eau d'ici » par les « Petits Débrouillards » - Manipulations, expériences, observations - Entrée Gratuite.



BLAINVILLE SUR L'EAU

LES BOUCLES DU HAUT DES PLACES

DIMANCHE 22 FEVRIER 2009

**TROPHÉE SPORT LOISIRS
2008/2009**

Nouveau parcours

HORAIRES	PRIX	CATEGORIE	DISTANCES
14 h 00	3 euros	Ecole d'athlétisme nés en 2000 et après	900 m
14 h 15		Poussins - Pousinées nés en 98 et 99	1 200 m
14 h 30		Benjamins - Benjaminés nés en 96 et 97	1 650 m
14 h 45		Minimes garçons et filles nés en 94 et 95	3 700 m
14 h 50		Cadets - Cadettes nés en 92 et 93	
15 h 15	6 euros	Marche adultes	9 200 m
		Juniors garçons et filles de 90 et 91	
		séniors 1 H et F de 80 à 89	
		séniors 2 H et F de 70 à 79	
		Vétérans 1 H et F de 60 à 69	
		Vétérans 2 H et F de 50 à 59	
		Vétérans 3 H et F de 40 à 49	
Vétérans 4 H et F de 30 à 39			
16 h 15		Course populaire	1 650 m
17 h 00		Remise des récompenses	

Inscriptions sur place à partir de 13h00
Certificat médical obligatoire




Organisateur: ville de BLAINVILLE SUR L'EAU





SPORTS

ACBD BASKET

Samedi 28 février

14 h 00 PM / Saint Nicolas

15 h 30 BM / Saint Nicolas

Dimanche 1^{er} mars

10 h 00 SMEX / PTT Tomblaine

ACBD VOLLEY

Régionale 2 Féminine

Salle Stade SNCF

Dimanche 1^{er} mars

10 h 00 Blainville / Epinal

ACBD FOOTBALL

Samedi 7 février

Coupe

Stade de Damelevières

15 h 30 15 ans 1 / Blamont

Stade de Charmois

15 h 30 13 ans 2 / Lunéville UST

Dimanche 8

Championnat

Stade de Damelevières

10 h 00 Vétérans / Rosières

Stade de Blainville sur l'Eau

15h 00 Seniors 1 / Sarrebourg

ACBD TENNIS

Dimanche 8

13 h 00 Equipe 1 Messieurs /
Golbey 1

Pour tous renseignements merci
de contacter Philippe BARDOT
au 06 29 51 49 51
ou au 03 83 75 94 96

ACBD PETANQUE

Zone de loisirs de Damelevières

Dimanche 1^{er} mars

14 h 30 Challenge

Cave du Vignoble triplete



UN PEU D'HISTOIRE... (SUITE)

Des documents évoquent l'église actuelle de Blainville dès le XIII^e siècle. Elle est déjà entourée de son cimetière. Le curé occupe à l'époque partout dans le pays une place prépondérante : il tient les registres de baptême, de mariage et de décès. Si cette obligation existe depuis 1539, date à laquelle François 1^{er} en fait l'ordonnance, les plus anciens registres connus ne datent pour Blainville, comme pour beaucoup de communes de Lorraine, que du milieu du XVII^e siècle.

Les habitants sont chargés de fournir ce qui est nécessaire à l'église et au service divin ; un tiers de la dîme est remis au curé.

Une chapelle (Sainte Claude) aurait également existé ; située en dehors de Blainville, près de la porte Saint Antoine, mise à mal par les guerres successives, elle aurait été abandonnée et serait tombée en ruines à la fin du XVII^e siècle.

Le moyen âge est donc nous l'avons vu, une époque particulièrement troublée dans toute l'Europe : guerres, rivalités entre seigneurs ou maisons religieuses vont émailler cette période presque continuellement jusqu'au XV^e siècle. Les premières victimes de ces troubles seront les paysans ; la majeure partie du fruit de leur labeur est remise au seigneur, au roi ou à l'église en redevances diverses, en nature ou sous la forme de travail gratuit : dîme, cens, taille, corvée et banalité*... A cela s'ajoutent les récoltes ravagées par les conflits, par les chasses seigneuriales ou par l'audace du gibier, les famines dues aux aléas climatiques. Les villageois voyaient aussi leurs maisons incendiées et pillées lors des guerres, leurs familles massacrées.

Les cultures se font déjà par assolement triennal : blé, avoine, orge. La vigne, dont il reste peu de trace aujourd'hui, est implantée sur toute la rive gauche de la Meurthe. Les guerres et chasses empêchent cependant tout progrès de l'agriculture. Il faudra attendre le XV^e siècle pour que les guerres diminuent et pour que les mœurs des seigneurs s'humanisent...

A suivre...

* Dîme : dixième des récoltes et de l'élevage versé à l'église. Cens : redevance due au seigneur.

* Taille : impôt direct levé pour le roi. Corvée : travail gratuit dû au seigneur ou au roi.

* Banalité : usage obligatoire contre redevance d'un bien appartenant au seigneur (moulin, four à pain...).

LA RECETTE

Cuisine Gourmandise

Un brin d'enfance ressurgit dans ces beignets !!

BEIGNETS DE CARNAVAL

Ingrédients : 200 g de farine, 80 g de maizena, 3 œufs, 75 g de beurre, 4 cuillères à soupe de rhum, 2 cuillères de sucre vanillé, 1 cuillère de sucre, 1 pincée de sel, 1/2 sachet de levure chimique, 1 zeste de citron, sucre glace?

Recette : Mélanger la farine, la maizena, le sucre et le sel ; ajouter les œufs puis le beurre ramolli et le rhum. Pétrir en une pâte épaisse en ajoutant la levure et le zeste de citron. Etaler la pâte au rouleau en une mince épaisseur ; découper des formes diverses. Faire cuire les beignets dans une friture chaude ; faire dorer et les égoutter. Saupoudrer de sucre glace.

Ces beignets se consomment aussi bien chauds que froids.

